Cahier des charges

Ce cahier des charges a pour objectif de présenter le projet COREL et d'en définir précisément les besoins et objectifs. Il contient un état des lieux des outils et sources, ainsi qu'une description des livrables attendus. Quelques préconisations techniques pour répondre à ces objectifs sont faites en fin de document.

Les enjeux

Le projet COREL fait l'objet d'un financement CollEx Persée jusqu'au mois d'octobre 2024 et doit créer, durant cette période, un outil qui répond aux besoins des chercheurs. Cet outil devra être créé à partir d'un corpus vaste, dont les données sont issues de plusieurs sources¹ et hétérogènes (existantes en format XML, .csv, etc.²), afin de proposer aux chercheurs une architecture qui agrège les différents outils mis au service du projet, réutilisable par la communauté scientifique.

De plus, le projet s'inscrit dans un champ disciplinaire particulier, la sinologie et l'histoire du droit. Les outils utilisés devront permettre, dans cette perspective scientifique, de montrer comment évolue le droit.

¹ À ce sujet, voir la présentation du corpus.

² À ce sujet, voir l'état des lieux.

Contextualisation du projet

Le projet COREL

Le projet <u>COREL</u> a pour but la reconstitution de la législation de la Chine impériale tardive à partir de différents corpus : des documents conservés dans les fonds du porteur de la filière IST (Collège de France) et sur le travail accompli dans le cadre de programmes de recherche antérieurs (LSC, EPJ). Ce projet est un moyen de préserver et de valoriser ce corpus de recherche sur l'histoire juridique, en proposant une édition en ligne des textes de loi sous la dynastie Qing et un accès facilité aux documents sources via un site internet. La recherche sera également facilitée pour les chercheurs grâce à un *code virtuel*³ qui retracera, année après année, l'évolution du droit de 1644 à 1911.

Projets précédents

Legalizing Space in China (LSC)

Le projet de recherche <u>Legalizing Space in China</u> (LSC, financement ANR 2011-2015) a permis d'inventorier et de collecter l'essentiel du corpus de documents juridiques chinois dont dispose le projet COREL. Le site internet LSC propose une version texte des sources ainsi que des documents PDF. Il dispose également d'un glossaire et de traductions partielles des textes de lois, en anglais et en français.

Emerging Procedural Justice (EPJ)

Le projet Emerging Procedural Justice (EPJ, financement Arqus/European Alliance pour l'année 2020), en collaboration avec Data Futures, a permis de développer une base relationnelle d'images sur serveur IIIF associant deux éditions du code des lois de la dynastie Qing (éditions de 1740 et 1870) et deux compilations décrivant de façon exhaustive l'évolution des lois (Da Qing lüli genyuan 大清律例根原, 1871, et Da Qing huidian shili 大清會典事例, 1899).

³ La notion de "code virtuel" renvoie à un texte de loi reconstitué artificiellement grâce aux différentes versions du code publiées entre 1644 et 1911. Une définition plus approfondie en est donnée dans les livrables du projet.

Les acteurs

L'équipe

- Frédéric Constant
- Vincent Paillusson
- Luca Gabbiani

L'équipe collabore avec le prestataire, Data Futures, ainsi qu'Huma-Num qui héberge et maintient la base de données du projet LSC.

Les acteurs institutionnels

La <u>bibliothèque d'études chinoises</u> du <u>Collège de France</u> met à la disposition du projet les documents sources sur lesquels s'appuie le projet. C'est le porteur administratif du projet. Le Centre de hautes études chinoises (anciennement Institut des hautes études chinoises) est rattaché au Collège de France et abrite la bibliothèque d'études chinoises, fondée en 1927 par Paul Pelliot et Marcel Granet. Celle-ci dispose d'une des plus importantes collections sinologiques d'Europe. Les fonds atteignent 150 000 volumes. Elle est spécialisée dans les recherches sur la sinologie classique (pré-1912) et conserve de nombreuses monographies locales anciennes (difangzhi 地方志), des collectanea (congshu 叢書, 1 400 titres) ainsi que des manuscrits rares. Elle possède aussi plusieurs éditions originales d'ouvrages utilisés dans le cadre du présent projet, dont certains exemplaires uniques au monde. La bibliothèque a reçu en mai 2021 le label CollEx-collections d'excellence.

<u>L'École Française d'Extrême-Orient</u> (EFEO) et l'Université de Nice sont chargés de l'exploitation scientifique du projet.

L'EFEO fondée en 1900 à Saigon, a pour mission la recherche interdisciplinaire sur les civilisations asiatiques, de l'Inde au Japon. L'EFEO est présente, grâce à ses 18 centres de recherche, dans 12 pays d'Asie. Cette spécificité permet à ses 42 chercheurs permanents (anthropologues, archéologues, linguistes, historiens, philologues, sociologues des religions, etc.) d'être sur les terrains de leurs études, et d'animer un réseau de coopérations locales et d'échanges internationaux entre scientifiques orientalistes. L'EFEO apporte les compétences techniques nécessaires à la réalisation du projet.

Par l'excellence des établissements de recherche qui la composent et son potentiel d'innovation, <u>Université Côte d'Azur</u> s'inscrit dans une politique de site ambitieuse. CNRS, INRIA, INSERM, INRAe, IRD... les instituts de Recherche nationaux constituent le socle solide d'une recherche pleinement intégrée à l'écosystème universitaire. La recherche s'exerce au travers de plus de 50 Unités Mixtes de Recherche et laboratoires. Plus de 1 200 chercheurs engagés dans des activités de Recherche fondamentale et appliquée sont impliqués dans des réseaux nationaux et internationaux. Ils sont également des acteurs majeurs dans le développement de l'innovation et le soutien de l'économie sur le territoire azuréen.

Prestataires

Data Futures GmbH est une entreprise à but non lucratif située à Leipzig et travaille sur les technologies de redistribution et de préservation des données de recherche ainsi que sur les infrastructures associées. Le partenariat Hasdai entre des institutions européennes et américaines est géré par Data Futures GmbH et est régi par un accord avec le CERN. Hasdai a étendu la technologie du dépôt Invenio du CERN aux sciences de la vie, aux sciences sociales et aux sciences humaines. Il exploite également un réseau de dépôts et d'archives InvenioRDM au nom de ses partenaires. Invenio constitue la base technique de Zenodo, le dépôt universel pour les données de la recherche, soutenu par le CERN au nom de OpenAIRE.

L<u>'IR* Huma-Num</u> a pour mission principale de construire, avec les communautés et à partir d'un <u>pilotage scientifique</u>, une infrastructure numérique de niveau international (nœud français des ERIC <u>DARIAH</u> et <u>CLARIN</u>) pour les SHS.

Elle structure, par l'intermédiaire de <u>consortiums</u> regroupant des acteurs des communautés scientifiques et <u>d'un réseau de points de présence dans les maisons des sciences de l'Homme (MSH)</u>, l'accompagnement des communautés scientifiques SHS en matière d'infrastructure numérique pour les données de la recherche.

Elle met en œuvre une infrastructure numérique permettant aux communautés SHS de développer, de réaliser et de préserver sur le long terme les programmes de recherche – leurs données et outils- dans un contexte de science ouverte et de partage des données.

L'ensemble de l'infrastructure s'inscrit dans le cadre des principes dits FAIR (Facile à trouver, Accessible, Interopérable, Réutilisable) qui favorisent, outre l'ouverture des données, leur mise à disposition avec un triple objectif de qualité des données et des métadonnées, d'inscription dans un cycle de vie maitrisé par les scientifiques et enfin de pérennité des données sur le long terme (accès, intégrité, contextualisation de la production des données).

Huma-Num IR* est une infrastructure de recherche « étoile », du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, mise en œuvre par le CNRS avec le Campus Condorcet et Aix-Marseille université.

Elle est, avec son entrepôt de données NAKALA, l'un des Centres de référence de l'écosystème national Recherche Data Gouv. Engagée dans l'European Open Science Cloud, elle porte la participation de la France dans l'European Research Infrastructure Consortium (ERIC) DARIAH.

Les objectifs

Le projet COREL dispose de plusieurs objectifs. Le premier est de diffuser en ligne un corpus de textes de lois de la Chine Impériale. Ce corpus sera publié sur un site internet créé pour le projet et mis à la disposition des chercheurs en droit chinois. L'objectif est de le rendre exploitable par les utilisateurs, c'est-à-dire que les textes seront consultables et recherchables.

Cet objectif en entraîne un deuxième, qui est la reconstitution de l'évolution de la législation sous la dynastie Qing. Les sources seront regroupées sur un seul site internet, ce qui en facilitera l'accès. Grâce à ce corpus, la publication de visualisations et la génération d'un "code virtuel", c'est-à-dire un texte de loi qui reconstitue artificiellement un code légal pour une année donnée, permettra d'étudier l'évolution de la législation, année après année.

Le troisième objectif du projet est de fournir aux porteurs du projet un site internet pérenne, qui sera modifiable, notamment pour en enrichir le contenu, en interface graphique.

Les évolutions possibles

L'un des objectifs du projet est de créer un site internet qui pourra évoluer avec le temps. Le projet COREL possède en effet des perspectives d'enrichissement, notamment l'intégration de sources sur les jugements, les cas et les peines. Ces documents sont en cours de numérisation par la bibliothèque d'études chinoises du Collège de France.

Ces documents seront directement liés au corpus : il ne s'agit pas simplement d'ajouter de nouveaux documents, mais de permettre aux chercheurs de mettre ces documents en relation. Certains cas ou jugements donnent naissance à des lois et il serait intéressant de pouvoir lier ces textes aux lois.

De plus, un dépôt des images résultant de la numérisation du code est envisagé sur <u>Nakala</u>.

Les contraintes

Le projet COREL possède un financement limité dans le temps, jusqu'au mois d'octobre 2024 et devra donc être réalisé dans le temps imparti. De plus, les données mises à notre disposition sont hétérogènes : données XML, exports de Freizo (.csv, .json), etc.⁴

Le projet s'appuie sur des projets précédents et cherche donc à s'inscrire dans la continuité de ceux-ci. Pour cela, la reproduction partielle du site Legalizing Space in China est envisagée.⁵

Ce projet d'humanités numériques doit de plus garantir la maintenabilité des livrables dans le temps, en utilisant des outils open-source et bien documentés. Ces outils devront être accessibles en interface graphique aux chercheurs qui n'ont pas de compétences techniques et devront être choisis pour leur flexibilité, afin de laisser ouverte la possibilité d'une évolution du projet dans le temps.

Le projet ne souhaite pas créer un site web via un développement customisé et souhaite utiliser un outil accessible et exploitable librement, avec une documentation disponible en ligne, et une communauté d'utilisateurs bien développée. Cet outil devra permettre de diffuser les textes de lois en ligne, personnaliser l'affichage et pouvoir ajouter des pages au site internet avec un système de gestion de contenu, sans nécessité de coder. L'ajout, la suppression ou la modification des pages doit être accessible en interface graphique. Cet outil doit aussi intégrer un système de gestion de base de données XML pour pouvoir gérer la base de données du projet et l'enrichir. L'outil utilisé pour le projet doit être open-source et ne doit pas dépendre d'un tiers, que ce soit pour le développement ou la maintenance (qu'elle soit corrective ou évolutive).

⁴ Voir l'état des lieux.

⁵ Voir les maquettes et la partie édition en ligne.

Présentation du corpus

La bureaucratie chinoise de l'époque impériale rendait la justice en application de codes promulgués en général en début de dynastie et régulièrement mis à jour. La première édition du code publiée sous la dynastie Qing date de 1646 et contient plusieurs centaines d'articles ; la dernière, promulguée en 1870, en regroupe environ 2000. Si l'on ajoute les dispositions entre temps abrogées ou modifiées, la législation Qing a compris plusieurs milliers d'articles. Par ailleurs, le droit chinois évoluait lorsque des édits élevaient au rang de loi des décisions rendues dans des affaires importantes ou à la suite de mémoires proposant une modification du droit. La relation entre les lois et les jugements n'était pas univoque et il existait une dynamique complexe entre les deux sources.

Une révision du code est faite environ tous les 10 ans, il existe 23 éditions successives des codes chinois mais seulement une partie a été conservée. Notre corpus est constitué de quatre éditions sur la période 1644-1911.

Un premier texte de loi a été publié en 1646. Le deuxième est paru en 1740. Ce code fixe les lü, les lois principales, de manière définitive. Elles ne sont plus modifiées ensuite. Ces codes comprennent aussi les tiaoli, des lois secondaires qui font partie du droit vivant. Les lü se réduisent au fur et à mesure, tandis que les tiaoli augmentent. Les codes sont divisés en 7 chapitres, dans lesquels se trouvent les sections, les lois principales, puis les lois secondaires. La division en chapitres correspond aux différents ministères.

Le *Da Qing lüli genyuan* 大清律例根源 présente les lois additionnelles organisées de manière chronologique, donc dans l'ordre de modification du code.

Le *Huidian shili* 會典事例 est un texte de 1899 qui compile l'ensemble des lois en vigueur ainsi que les textes abrogés. Il organise les lois en classant les tiaoli selon la loi principale à laquelle elles sont rattachées.

Le *Duli cunyi* 讀例存疑 est un texte de 1906, qui compile les lois en vigueur sous la dynastie Qing avec des explications historiques. Il a été établi par Xue Yuncheng pour aider à la révision du code des Qing.

Ces quatre sources permettent de reconstituer la législation chinoise entre 1644 et 1911, mais cela nécessite de croiser les informations. Certaines lois sont présentes dans plusieurs ouvrages, tandis que d'autres n'ont été retranscrites que dans un seul. Il est donc nécessaire de croiser les sources.

L'état des lieux

Les documents XML

L'encodage XML

Les documents sources ont été océrisés puis encodés en XML, selon un schéma propre au site internet LSC. La structure des textes de lois chinois (chapitres, sections, lois principales et lois secondaires) est conservée dans le balisage.

Les documents sont conçus sur un modèle d'encodage trilingue. Chaque balise est donc répétée avec un attribut de langue différent (chinois, anglais ou français), cependant la traduction n'est pas systématique, laissant certaines balises vides.

De nombreuses pièces liminaires (par exemple <description>, <edition>...) sont présentes pour documenter le projet d'édition LSC ou présentent du contenu additionnel aux codes légaux. Ces éléments n'ont pas été repris dans le projet COREL, à l'exception des tableaux synoptiques qui apparaissent au début du code de 1740. Ils donnent une vue d'ensemble sur des catégories transversales, par exemple le montant à verser pour racheter une peine.

L'encodage XML est lié à l'affichage du site internet LSC. Certaines balises HTML sont utilisées dans l'encodage XML, par exemple des balises <i>, qui affichent le texte en italique. Les balises <inf>, créées pour le projet LSC, permettent d'afficher le texte en caractères plus petits, en bleu.

La transformation en XML-TEI

Pourquoi la TEI ?

La TEI (<u>Text Encoding Initiative</u>) propose un standard d'encodage préconisé pour l'édition scientifique. Elle est largement utilisée dans le domaine de la recherche et offre une documentation en ligne complète. La TEI permet d'encoder les textes de manière sémantique en distinguant la forme (l'affichage) du fond (le contenu intellectuel). L'encodage en XML-TEI assure également l'interopérabilité des données, favorisant l'échange et la collaboration entre les projets de recherche.

Les documents XML encodés pour le site LSC ont été transformés via une feuille de style XSL en XML-TEI. Cette transformation a été motivée par deux objectifs : utiliser un balisage sémantique, contrairement au balisage XML original qui était lié à l'affichage du site internet, pour structurer les documents, et se conformer à un langage universel, préconisé pour l'édition scientifique. Son utilisation s'insère dans une culture métier et scientifique déjà fortement impactée par son usage. De plus, le choix de balises du schéma LSC devenait trop restreint pour un balisage sémantique (une liste de balises restreinte était prise en compte sur le site internet). Le passage à la TEI permet de choisir des balises plus adaptées à chaque élément des sources.

Cette transformation a permis d'établir un jeu de données de référence : la conversion en TEI reprend toutes les informations nécessaires au projet COREL présents dans les documents XML à l'heure actuelle. Ce jeu de données est encore partiel : il manque certaines données dans les documents XML qui devront être récupérées afin de les intégrer à l'encodage TEI.

Choix d'encodage

Les documents XML ayant été encodés pour le projet précédent (LSC), toutes les données ne sont pas pertinentes pour le projet COREL. Seuls les éléments structurants des documents ont été conservés et transformés en balises TEI. C'est le cas des chapitres (bu), sections (*men*), lois principales (*lü*) et lois secondaires (*li*).

Le passage à la TEI a également permis de sémantiser certaines balises XML qui étaient liées à l'affichage sur le site internet LSC, notamment les balises <inf> qui sont des commentaires officiels du code. Un guide d'encodage a été rédigé pour ces documents.

Les documents TEI sont constitués d'un <teiHeader> qui contient les métadonnées relatives aux documents sources et à l'édition en ligne.

Chaque document est contenu dans une balise <text> avec deux attributs : un attribut de langue (le chinois) et un identifiant unique qui permet d'identifier le code légal.

```
<text xml:lang="ch" xml:id="DQLL1740">
```

Les chapitres, sections et lois sont contenues dans des balises <div> imbriquées. Ces balises ont obligatoirement un attribut @type et une numérotation. Elles sont immédiatement suivies d'une balise autofermante <pb/>
>.

Les commentaires contenus dans le code légal sont marqués par une balise <note> dont l'attribut @type est "official".

|<note type="official">私蓄銅器。</note>|

Le *Huidian Shili* contient également des listes qui sont balisées comme suit. Chaque élément de la liste (<item>) contient une date et un ou plusieurs paragraphes.

Les entités nommées au sein du texte ont été marquées par des balises <persName> pour les noms de personnes, <placeName> pour les noms de lieux et <bibl> pour les références bibliographiques.

Les métadonnées IIIF

Serveur IIIF et annotations

La numérisation des codes légaux a été mise en ligne via la plateforme Freizo, sur un serveur IIIF. IIIF (International Image Interoperability Framework) est un protocole qui permet la diffusion et l'échange d'images en haute définition sur le web. La plateforme Freizo donne accès à ces images via le visualiseur Mirador, qui offre la possibilité d'annoter les images et de les segmenter. Les annotations se font sur l'interface web dédiée et sont accessibles et modifiables en interface graphique, ainsi que via des fichiers .json. Cette méthode d'annotation permet aux chercheurs de relier de façon précise les métadonnées à des segments de texte. Cette partie du travail a été réalisée par Data Futures⁶ lors du projet EPJ⁷. Les annotations permettent de déterminer le commencement d'un chapitre, une section ou une loi sur la numérisation.

Les annotations contiennent les informations suivantes, dans cet ordre :

- Type : le type du passage segmenté (chapitre, section, lü, tiaoli)
- Title (zh) : le titre en caractères chinois
- Title (zh-Latn) : le titre en alphabet romain
- Substatute : le numéro du tiaoli correspondant
- Related (h): le numéro de la loi dans le Huidian Shili
- Related (d): Dulicunyi (code de 1871)
- Related (c): Code de 1740
- Related (g) : le numéro de la loi dans le Genyuan

⁶ Pour Data Futures, voir les acteurs, section 'prestataire'.

⁷ Concernant le projet EPJ, voir la contextualisation du projet.

- Ghost : Lorsqu'une version postérieure de la loi est mentionnée dans le commentaire, sans que le texte n'apparaisse.
- Date : la date de début de la loi

Les métadonnées

Les <u>métadonnées</u> des images IIIF sont accessibles via Freizo. Elles contiennent le numéro d'asset (un identifiant unique attribué à chaque fichier), le titre du fichier, le titre du code (pour l'exemple ci-dessous : Huidian), et des métadonnées (titre, auteur, producteur, date de création, etc.). Un lien hypertexte permet d'accéder au fichier sous format PDF.

Asset No	64183
Title (zh)	292.pdf
Batch	Huidian
Filename	292.pdf
Metadata	Title: 欽定大清會典事例Author: NONECreator: HathiTrustProducer: HathiTrust Image Server / PDF::API2CreationDate: Thu Aug 27 14:36:52 2020Tagged: noForm: nonePages: 123Encrypted: noPage size: 612 x 792 pts (letter)Page rot: 0File size: 52168159 bytesOptimized: noPDF version: 1.5
application/pdf	292.pdf (50945 kB)

Exemple des métadonnées accessibles via Freizo.

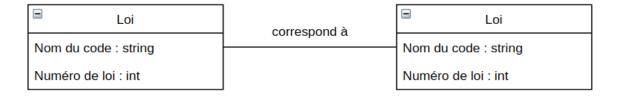
Les liens entre les lois

Sur Freizo des liens entre les lois des différents codes ont été établis. Certaines lois sont présentes dans plusieurs codes, tandis que d'autres ne se retrouvent que dans un seul code. Il existe deux types de liens entre les lois.

Des liens d'associations

Le premier lien indique les correspondances entre les lois des différents codes. Ce lien est établi à partir du *Genyuan* et est retranscrit ainsi : "related duli-cunyi 1". Cela permet de donner le titre du code et le numéro de la loi correspondant à celle du *Genyuan*. Il contient également un lien hypertexte qui renvoie à la numérisation, via le visualiseur Mirador.

Association entre les lois des différents codes

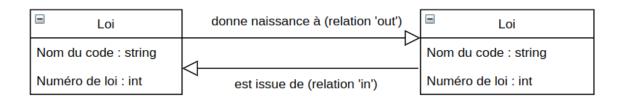


⁸ À ce sujet, voir la présentation du corpus.

2. Des liens d'association dirigée

Le deuxième type de lien renvoie à des liens de filiation ou d'évolution entre les textes de loi au cours de la période étudiée. Ces relations sont qualifiées de "in" ou "out" comme ceci : "genyuan 1-35,o". Le o signale une relation *out*, c'est-à-dire que la loi dont on parle prend fin et donne naissance à la loi 1-35 référencée dans le Genyuan. "genyuan 1-10,i" signale une relation *in*, c'est-à-dire que la loi dont il est question est issue de la loi 1-10 recensée dans le Genyuan.

Association dirigée entre les lois des différents codes



Ces données ont été exportées au format .csv et/ou .tsv. Un premier tableau contient :

- le numéro d'asset : un identifiant unique attribué à chaque fichier
- le numéro de page
- une URL qu'il est possible de reconstituer en faisant précéder celle-ci : https://www.google.com/url?q=https://duli-cunyi.freizo.org/mirador/book.cgi?catno%3D28941%26canvas%3D&sa=D&source=docs&ust=16850053278133
 12&usg=AOvVaw2BH_xnL-xkCyTTj4QaCgEy et en modifiant le numéro catno pour qu'il corresponde au document recherché.
- le level : le type de workflow de Freizo
- le titre en chinois
- l'identifiant 'related' qui permet d'établir le lien entre les lois
- la date de début de la loi
- l'identifiant qui permet les relations avec les autres textes de loi

Le <u>second</u> contient les informations suivantes :

- ressource : une URL
- annotatedBy : le nom de l'auteur de l'annotation
- date : la date de début de la loi
- subtype : le type de loi (statute, substatute)
- huidian : le lien vers le Huidian
- dulicunyi : le lien vers le Duli cunyi
- genyuan : le lien vers le Genyuan
- code 1740 : le lien vers le code de 1740
- title zh : le titre en chinois
- number : l'identifiant Freizo
- origin : des informations sur l'origine de la loi
- modifications : type de modification apportée à la loi (abrogation, fusion..)
- correspondance : Correspondance avec un autre corpus

- related : le numéro de la loi décrite dans le workflow Mirador 2 [Les commentaires peuvent être situés avant ou après la loi, il est donc nécessaire de rattacher le commentaire à un segment de texte]
- centraladmin: décision prise par l'administration centrale. Indique également quelle administration est intervenue.
- officialname : le nom du fonctionnaire
- officialfunction : la fonction occupée par le fonctionnaire
- province : le nom de la province
- localadmin : Administration locale ayant rendu le jugement (information de type géographique)
- partyname : Nom des personnes parties à une affaire
- original : référence du document original

Les livrables du projet

Le projet COREL a pour objectif de produire deux livrables pour octobre 2024 : un site internet qui contient l'édition en ligne des textes ainsi que la recomposition de la législation pour une année donnée. Le projet souhaite produire un proof of concept (POC) sur un échantillon de lois afin de démontrer la faisabilité du code virtuel. Ce POC est l'engagement minimal pris auprès de CollEx Persée pour le financement du projet. Il consiste à générer le code virtuel sur une petite quantité de données (3 lois représentatives).

Tous les livrables du projet, ainsi que les données produites, seront publiés sous la licence <u>Etalab</u>.

Le site internet

Le public cible

Le premier public visé est la communauté des sinologues, et plus particulièrement les chercheurs qui étudient l'histoire du droit chinois ou utilisent les sources juridiques pour mener des études en histoire sociale, économique ou politique de la Chine, champs d'investigations pour lesquels ces sources sont devenues un matériau essentiel. Le projet vise à mettre à la disposition de ces chercheurs un outil permettant de consulter de nombreux documents pour le moment difficilement accessibles, et d'explorer aisément des données qui n'ont pas encore fait l'objet d'un inventaire et d'une indexation systématiques.

Les besoins utilisateurs

Le premier besoin des utilisateurs est d'avoir accès à une plateforme qui regroupe les différentes sources du droit chinois. En effet, ces sources sont partielles et se complètent les unes les autres, c'est pourquoi proposer une édition en ligne de ces textes est nécessaire pour les chercheurs. L'édition en ligne devra donc contenir les textes de lois, mais aussi des commentaires non-officiels.

Le projet vise également à agréger ces sources afin de reconstituer la législation de la Chine impériale année après année. Cela permettrait aux utilisateurs d'avoir un accès direct et immédiat à la reconstitution de la législation de la Chine impériale entre 1644 et 1911. Le site internet doit donc être en mesure d'afficher toutes les lois en vigueur pour une année donnée.

Les chercheurs qui s'intéressent à l'évolution du droit chinois ont également besoin de pouvoir constater l'évolution du droit sous la dynastie Qing.

Les besoins administrateurs

Le site internet devra être entièrement accessible en interface graphique, y compris pour ses administrateurs, afin de pouvoir ajouter des documents et enrichir le site internet après son déploiement en ligne. Pour cela, le site devra proposer un back-office simple d'utilisation, qui permette de se connecter en tant qu'administrateur et de déposer de nouveaux documents, en drag and drop ou en parcourant les fichiers de l'ordinateur.

Les porteurs du projet ont également besoin d'un site qui soit **autonome**, c'est-à-dire qu'il doit être le moins possible contraint par un tiers. Le site doit être modifiable dans la

durée par les administrateurs, sans validation préalable des documents déposés (les créateurs, propriétaires, hébergeurs, etc. du site internet ne peuvent pas refuser la modification du site par un administrateur). Ce besoin est primordial afin de se défaire de la contrainte que représente actuellement le site LSC, qui ne peut pas être modifié sans la supervision du propriétaire.

L'aspect du site web

La description du site internet ainsi que les maquettes ont été réalisées à partir d'exemples de sites TEI Publisher, en prenant en compte les besoins utilisateurs et administrateurs.

Le site web doit contenir une page d'accueil, une page dédiée au corpus, plusieurs pages pour consulter un à un les documents, une page qui affiche le code virtuel, une page de connexion et une page pour administrer le site en interface graphique (télécharger, supprimer, modifier des documents et ajouter de nouvelles pages au site).⁹

1. La page d'accueil

La page d'accueil contient une barre de navigation, qui reste la même pour toutes les pages. La barre de navigation donne accès à la page d'accueil, le corpus, le code virtuel, un à propos, une barre de recherche simple et à l'onglet de connexion. L'onglet "about" est déroulant et affiche l'accès à : des renseignements sur le projet, l'équipe, les mentions légales et le contact. L'onglet "corpus" est également déroulant et donne accès à la liste des documents directement pour faciliter la circulation d'un texte à un autre.

La page contient également le titre du site et sa présentation. Des images avec des liens hypertexte donnent accès au corpus, au code virtuel, et à la présentation du projet.

Le footer du site est le même pour toutes les pages et contient les logos des différentes institutions du projet, les mentions légales, le plan du site et la page de contact.

2. Le corpus

Une page affiche la liste de tous les documents disponibles sur le site internet, avec une présentation générale du corpus. La liste des documents contient un aperçu du fac similé, le titre et les métadonnées de chaque document. Ces items sont cliquables et donnent accès à l'édition en ligne de chaque document.

3. L'édition en ligne des documents

L'édition en ligne propose plusieurs types d'affichage différents. Le premier est un affichage simple, du texte entier et continu. Il est donc possible d'accéder à un code légal en entier sur la même page. La table des matières est navigable et cliquable. Grâce à des ancres, il est possible de naviguer dans le document.

Le deuxième affichage propose le texte paginé. Comme LSC, il affiche le texte en plusieurs pages et sépare les chapitres, sections, lü et tiaoli. En regard du texte, le visualiseur IIIF propose le code numérisé. Le visualiseur montre la page du texte correspondant au début du chapitre, de la section ou de la loi.

⁹ Pour les maquettes du site internet, voir les annexes.

Il est aussi possible d'accéder uniquement au texte paginé, sans visualiseur IIIF.

L'affichage du texte paginé permet aussi de choisir différents modes d'affichage. Un affichage "named entities" propose de mettre en avant les entités nommées balisées dans le texte, par exemple en gras.

Le mode "metadata" permet d'afficher à côté d'une loi ses métadonnées. Ces métadonnées sont stockées dans les commentaires de type "metadata".

Le mode "commentaries" permet d'afficher les commentaires en plus du texte, à la suite. Ce mode d'affichage n'inclut pas les commentaires de métadonnées des lois, qui sont à afficher dans un mode différent.

Pour chaque affichage différent, un accès à la table des matières du document devra être disponible via un onglet flottant et indiquer clairement où l'utilisateur se situe dans l'arborescence du document (avec une fonction 'hover' par exemple). Cette table des matières sera cliquable pour faciliter la navigation dans le texte.

Les métadonnées générales devront également être accessibles via un onglet flottant.

Les titres des lois devront être cliquables afin d'accéder à la page des visualisations.

4. Le code virtuel

En entrée, la page du code virtuel propose un paragraphe d'explications (qu'est-ce que ce code virtuel et comment l'utiliser ?). Une barre de saisie permet à l'utilisateur de saisir une date entre 1644 et 1911.

En sortie, le code virtuel affiche toutes les lois dont les bornes chronologiques comprennent la date donnée en entrée. L'affichage est continu, avec une table des matières cliquable qui permet de se déplacer dans le code. Une fonction d'export au format PDF est disponible pour télécharger le résultat du code généré. ¹⁰

5. Une page de connexion

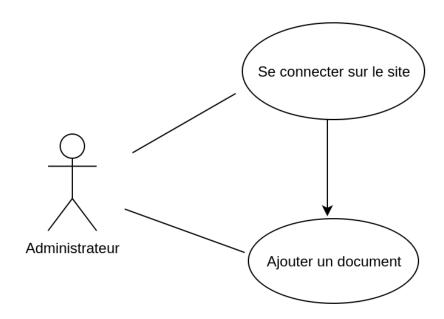
La page de connexion offre un formulaire avec un nom d'utilisateur et un mot de passe. Elle permet aux administrateurs du site de se connecter et d'accéder au back-office.

6. Une page d'ajout de nouveaux documents

Cette page n'est accessible qu'aux administrateurs une fois connectés. Elle propose d'ajouter de nouveaux documents en drag and drop ou en parcourant les fichiers de l'ordinateur.

Lorsque l'utilisateur est connecté, la barre de navigation affiche un nouvel onglet qui permet d'accéder à la page d'ajout. Pour que le document s'affiche correctement sans modifications des paramètres d'affichage, il doit respecter le schéma d'encodage choisi pour les documents.

¹⁰ Pour en savoir plus sur le code virtuel, voir la section suivante, "recomposition du code virtuel".



Étapes pour ajouter un nouveau document

Si le site web est réalisé avec TEI Publisher, la suppression et la modification de documents déjà mis en ligne se fait via l'interface eXide. L'ajout de nouvelles pages au site internet est possible en encodant les pages souhaitées en TEI ou en Markdown, ou bien en téléchargeant sur TEI Publisher un document .docx¹¹.

7. Une page dédiée aux visualisations

Le site devra proposer des visualisations de ces évolutions, et retracer la généalogie des lois à partir des liens entre les lois. La visualisation devra être accessible via l'édition en ligne, en cliquant sur la loi dont on souhaite voir apparaître la généalogie. Pour réaliser ces visualisations, les liens entre les données sur la généalogie des lois sont disponibles dans les fichiers .json.

Les schémas ci-dessous présentent des modélisations simplifiées et non exhaustives de la généalogie possible d'une loi. La visualisation doit retracer toute l'arborescence de la loi et montrer clairement où elle se situe sur l'arbre (modélisé par une couleur différente sur les schémas ci-dessous). La visualisation devra présenter toutes les lois "in" et "out".

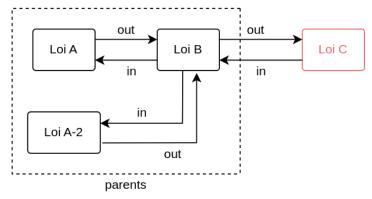
¹¹ Cette fonctionnalité de TEI Publisher est encore en cours de développement, mais fonctionne très bien pour éditer des pages simples. Le formatage direct est conservé en grande partie (titre, caractères en gras, etc.) et permet aussi d'intégrer des images. Il y a ensuite la possibilité de personnaliser davantage cet affichage avec l'ODD de TEI Publisher, comme pour l'édition en ligne.

¹² À ce propos, voir la modélisation des liens entre les lois.

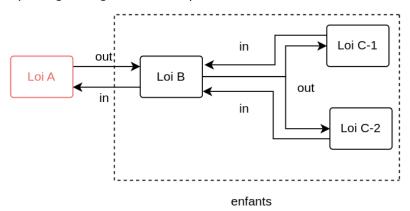
Exemple simple de généalogie d'une loi



Exemple de généalogie d'une loi : fusion de deux lois



Exemple de généalogie d'une loi : séparation d'une loi



Recomposition du code virtuel

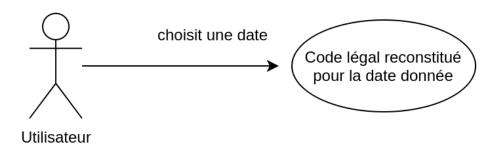
Définition du code virtuel

Le code virtuel est la recomposition d'un code légal, pour une année donnée entre 1644 et 1911. La recomposition de ce texte de loi présente toutes les lois en vigueur pour l'année choisie, organisées par chapitres et sections. Cette recomposition s'effectue à partir du corpus du projet.

Le résultat attendu

Le code virtuel devra être accessible sur le site en accès libre pour tous les utilisateurs et le résultat doit être accessible rapidement.

L'utilisateur doit pouvoir entrer l'année de son choix entre 1644 et 1911 et obtenir pour la date choisie une reproduction d'un texte de loi complet qui présente toutes les lois en vigueur pour l'année donnée.



Cas d'utilisation du code virtuel : perspective utilisateur

Le résultat attendu n'est pas un simple filtrage des lois par date, mais bien une reconstitution artificielle d'un texte de loi. En sortie, le code virtuel doit donc présenter le texte comme s'il avait vraiment été publié, avec un affichage similaire à l'édition en ligne. Il est donc important de conserver la structure du texte de loi (chapitres, sections) et l'ordre des lois (chaque loi secondaire doit figurer sous la loi principale dont elle dépend).



Cas d'utilisation du code virtuel

Préconisations techniques

Préparation des données

1. Les données nécessaires

Pour l'édition en ligne

Pour enrichir les sources afin de répondre aux besoins des chercheurs, les textes de lois doivent notamment être enrichis avec les entités nommées et des commentaires sur les lois (différents des commentaires officiels qui figurent dans les codes légaux). Les entités nommées ont déjà été en partie ajoutées à l'encodage, mais il est pertinent d'ajouter des précisions, notamment des noms de fonction. Ces données sont collectées et accessibles dans les annotations via les fichiers .json.

Pour publier une édition en ligne des codes avec en regard un visualiseur IIIF, les liens vers les images doivent être intégrés dans l'encodage. Ce lien doit être un accès direct à la ressource.

Les différents affichages souhaités pour le site sont corrélés à l'encodage des données. Pour afficher les métadonnées d'une loi, il faut intégrer dans les documents, ou dans un document TEI dédié à cet usage, lesdites métadonnées (avec une référence à l'identifiant XML de la loi).

Pour le code virtuel

Pour reconstituer un texte de loi, il faut des bornes chronologiques précises pour chaque loi, afin de pouvoir déterminer quelles lois sont en vigueur pour l'année donnée. Ces données sont disponibles en partie dans les annotations : nous disposons des dates de début de chaque loi. Grâce aux liens d'association dirigée entre les lois, il est possible de déduire la date de fin de chaque loi : une loi prend fin lorsqu'elle est remplacée par une autre. Il faut donc expliciter cette information afin de récupérer pour chaque loi des bornes chronologiques, puis les intégrer à l'encodage.

Les textes de lois à notre disposition contiennent également des doublons : certaines lois se retrouvent dans plusieurs sources. Il faut donc trouver un moyen de les dédoublonner en leur attribuant un identifiant unique. Cela permettrait de filtrer les lois selon leur identifiant et de n'afficher qu'une seule fois la loi si elle possède des doublons. Les lois qui se retrouvent dans plusieurs codes sont indiquées par les liens d'association entre les lois. Ce système d'identifiant sera également utile pour faire des renvois entre les textes si nécessaire.

2. Échantillon des données

Un encodage TEI idéal a été préparé sur un <u>échantillon</u> du *Duli Cunyi* (chapitre 6, section 25, lü 254 et tiaoli 1), afin de présenter ce à quoi les données devront ressembler afin de réaliser le projet.

¹³ À propos des liens d'association et d'association dirigée entre les lois, voir l'état des lieux, section "les liens entre les lois".

Les entités nommées

Pour le balisage des entités nommées, il est recommandé d'utiliser la balise <persName> pour les noms de personne, avec la balise <roleName> si le titre du fonctionnaire est utilisé.

```
<persName role="party" ref="何適">
    何適
</persName>,
```

Il est également possible de faire dans le <teiHeader> la liste des entités nommées, et de les lister une à une dans la balise <person>. Cela permet de leur attribuer un identifiant unique @xml:id et d'y faire référence dans le corps du texte. Chaque balise <person> contient un attribut @role qui permet de donner le nom de la fonction. Grâce à ce recensement, il est également possible d'ajouter des informations biographiques avec la balise <note>.

```
<n></n></n></n></n>
  <person xml:id="覺羅伍拉納">
     <persName role="governor" ref="#覺羅伍拉納">
        <roleName>福建巡撫</roleName>
        <name>覺羅伍拉納</name>
     </persName>
  </person>
  <person xml:id="何東山">
     <persName role="party" ref="#何東山">
        何東山
     </persName>
  </person>
  <person xml:id="何適">
     <persName role="party" ref="#何適">
     </persName>
  </person>
```

Pour les lieux, il est possible d'ajouter un attribut @type (lieu d'application de la loi ou lieu d'origine) et également de faire une liste des lieux, qui contient à minima le nom du lieu et un identifiant unique et éventuellement des informations supplémentaires sur le lieu. Il est également possible de faire correspondre le nom de lieu à l'époque des Qing avec le nom actuel du lieu s'il a changé, de donner des coordonnées géographiques, etc.

Les listes des entités nommées se placent dans le <teiHeader> et contiennent des métadonnées sur ces entités. Cette liste permet aussi d'éviter les erreurs d'encodage car chaque entité nommée est encodée une fois dans le <teiHeader>, puis on se réfère dans l'encodage à l'identifiant @xml:id contenu dans cette liste avec l'attribut @ref.

Les commentaires

Des commentaires sur les lois peuvent être ajoutés avec la balise <note>. Afin de les distinguer, il convient de leur attribuer un attribut @type. Le nom du type doit correspondre à un mot anglais, par exemple "official" pour les commentaires qui sont rédigés au sein du texte de loi. Les types de commentaires ont été déterminés en amont : official, metadata, (liste des types). Les commentaires de type "metadata" contiennent des métadonnées sur l'origine des lois.

Les liens vers les images

Afin d'intégrer les images en regard du texte, il est nécessaire d'intégrer le lien de la ressource dans un attribut @facs. Ces liens peuvent se retrouver dans les fichiers .json. Le projet n'a pas pour objectif de créer un fac similé interactif, mais simplement de permettre à l'utilisateur de consulter les sources via le visualiseur IIIF. Les attributs @facs devront donc apparaître sur les balises <div>, la segmentation effectuée permettant d'identifier le début des chapitres, sections et lois.

Les bornes chronologiques

Afin de pouvoir filtrer pour une année les lois en vigueur, il est nécessaire d'ajouter pour chaque loi une date de début et une date de fin. Pour ajouter les dates en tant qu'attribut sur chaque loi principale et loi secondaire, il est possible d'adapter la TEI dans l'ODD afin d'autoriser les attributs @notBefore et @notAfter sur les balises <div>.

Les dates sont à récupérer dans les annotations des images.

Les identifiants des lois

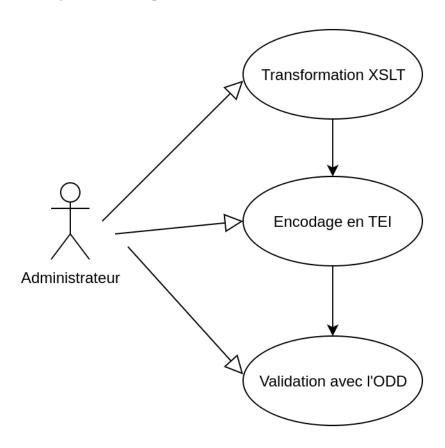
Pour pouvoir identifier les lois qui sont présentes dans plusieurs sources, il faudrait un identifiant pour chacune. Une même loi, présente dans plusieurs sources, aurait donc le même identifiant. Il est possible de récupérer cette information via les liens d'association entre les lois qui ont été établis dans Freizo.

Étapes de transformation et de validation

Pour obtenir un document encodé en TEI à partir des documents XML du projet LSC, il est nécessaire de transformer le document XML grâce à la feuille de style XSL via le logiciel Oxygen. Les documents doivent ensuite être encodés avec les informations manquantes, en prenant exemple sur l'échantillon. Les données doivent ensuite être validées par l'ODD, qui contient les règles de validation du schéma choisi pour l'encodage des documents. C'est une étape préalable à l'ajout des documents sur le site.

Il est également possible d'encoder directement des fichiers en TEI, auquel cas l'étape de transformation XSLT n'est pas nécessaire. Il suffit d'ajouter les informations aux documents XML-TEI de référence, ou bien d'encoder un nouveau document en TEI en suivant la documentation.

Étapes d'encodage d'un document en TEI



Pour valider un document avec l'ODD, il faut lier le fichier <u>ODD COREL.rng</u> dans le document TEI, comme ceci :

L'ODD permet ensuite à Oxygen de signaler les erreurs à l'utilisateur, avec plusieurs niveaux d'importance. Les erreurs rouges signalent un problème d'encodage bloquant pour le projet, par exemple l'absence de données comme les dates des lois ou les identifiants xml:id. Les erreurs oranges signalent des erreurs moins importantes, comme par exemple l'absence de l'attribut @facs, qui est nécessaire pour proposer la numérisation des codes sur le site, mais qui n'empêche pas son bon fonctionnement.

Outil envisagé

TEI Publisher est un outil dédié à la publication de textes encodés en XML-TEI en ligne. Il s'appuie sur un système de gestion de base de données XML, <u>eXist-db</u>. L'objectif de TEI Publisher est d'offrir un framework permettant de publier des éditions en ligne avec le moins de code possible. Il offre donc une interface graphique qui permet de publier rapidement et simplement des textes, mais permet aussi un grand niveau de personnalisation. C'est un outil largement utilisé pour la publication de données en TEI, comme par exemple pour les projets <u>Démêler le Cordel</u> de l'Université de Genève ou <u>Discholed</u> de l'INRIA.

Cet outil répond aux besoins du projet COREL car il permet de publier rapidement des données TEI, en interface graphique. Tout se fait via l'application TEI Publisher. De plus, c'est un outil open-source et bien documenté, utilisé par de nombreux projets, ce qui permet d'avoir des exemples sur lesquels s'appuyer. TEI Publisher permet aussi de personnaliser son application en modifiant le code en HTML ou XQuery. Il est également possible d'utiliser des web components.

Si TEI Publisher offre une interface graphique pour la publication, cela nécessite tout de même une bonne connaissance des langages XML et du développement web, notamment pour la modification de l'ODD via TEI Publisher. De plus, pour une application plus développée, comme pour la création du code virtuel, le recours à la personnalisation sera probablement nécessaire et demande également d'utiliser les langages XML (XML-TEI, XQuery, ODD...).

Maintenance et hébergement

Pour l'hébergement, le projet envisage trois options : un hébergement par le porteur administratif du projet, le Collège de France, un hébergement sur les serveurs de l'École Française d'Extrême-Orient, ou bien un hébergement sur les serveurs de l'IR Huma-Num.

Si un <u>hébergement</u> sur les serveurs d'<u>Huma-Num</u> est envisagé. Huma-Num propose l'hébergement de sites web pour diffuser des données de projet de recherche, mais la maintenance n'est pas incluse. La maintenance corrective du site est donc aux frais du projet COREL. Ce choix d'hébergement va de pair avec la possibilité de déposer les numérisations du projet sur Nakala.

Pour être hébergé par Huma-Num, il est nécessaire d'indiquer sur la page d'accueil du site que l'IR Huma-Num est l'hébergeur. Le gestionnaire du site doit également demander l'inscription dans <u>l'annuaire</u> des sites web hébergés par Huma-Num. Toutes les données et métadonnées du site doivent être interopérables, dans un format pérenne¹⁴ et permettre le <u>moissonnage</u> via le protocole <u>OAI-PMH</u>. Un engagement de mise à jour durant toute la vie du site est exigé.

La maintenance du site web sera assurée par Vincent Paillusson. Cette maintenance sera corrective et prendra en charge les mises à jour du site, ainsi que les corrections d'éventuels dysfonctionnements.

-

¹⁴ Dans notre cas, la TEI fait partie des formats préconisés.

Calendrier prévisionnel

Le <u>calendrier prévisionnel</u> du projet a été établi à partir d'une carte mentale des étapes restantes dans le projet¹⁵ et permet d'en définir les jalons.

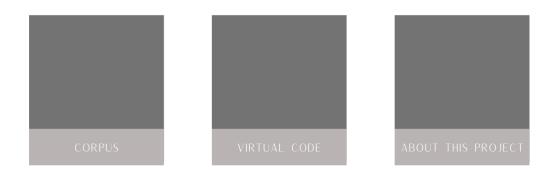
¹⁵ Voir les annexes.

Maquettes



Site title

PRESENTATION OF THIS WEBSITE



TERMS AND CONDITIONS

SITE MAP









The corpus

PRESENTATION OF THE CORPUS



TERMS AND CONDITIONS





SITE MAP





View

logo

Table of contents



Metadata

Commentaries

律/LÜ 1 | WUXING 五刑

也。又訓爲恥。每二笞,折一板。 一十,二十,三十,四十, 五十。杖刑五:每二杖,折一板。六十,七十,八十,九十,一 百。徒刑五:徒者,奴也。蓋奴辱之。一年,杖六十。一年半, 杖七十。二年,杖八十。二年半,杖九十。三年,杖一百。流刑 ◀ 三:不忍刑殺,流之遠方。二千里,杖一百。二千五百里,杖一 百。三千里,杖一百。死刑二: 絞,斬。除罪應决不待時外,其 餘死罪人犯,撫按審明成招,具题部覆,奉旨依允監固,務於下 次巡按御史再審,分别情實、矜疑兩項,奏請定奪。

原律。五刑:凡折贖銀數,前圖開載甚明。笞刑五:笞者,擊

COMMENTARIES

TERMS AND CONDITIONS



SITE MAP 爾







View

Table of contents

Metadata

IIIF Viewer

logo

律/LÜ 1 | WUXING 五刑

原律。"五刑:凡折贖銀數,前 圖開載甚明。笞刑五: 笞者, 擊也。又訓爲恥。每二笞,折 一板。 一十,二十,三十,四 十,五十。杖刑五:每二杖,

✔ 折一板。六十,七十,八十, 九十,一百。徒刑五:徒者, 奴也。蓋奴辱之。一年,杖六 十。一年半,杖七十。二年, 杖八十。二年半,杖九十。三 年, 杖一百。流刑三: 不忍刑 殺,流之遠方。二千里,杖一 百。二千五百里,杖一百。三 千里,杖一百。死刑二:絞, 斬。除罪應决不待時外,其餘 死罪人犯,撫按審明成招,具 题部覆,奉旨依允監固,務於 下次巡按御史再審,分别情



FACSIMILE

TERMS AND CONDITIONS













View

logo

Table of contents



Metadata

Metadata

條例/TIAOLI 1

原條例。一、凡軍民諸色人 役,及舍餘、總小旗,審有力 者,與文武官吏、舉人、監 生、生員、冠帶官、知印吏、 承差、陰陽生、醫生、老人、

Metadata about the substatute Metadata about the substatute Metadata about the substatute Metadata about the substatute Metadata about the substatute



TERMS AND CONDITIONS

杖,亦令做工。













View Page view

logo

Table of contents



Metadata

律/LÜ 1 | WUXING 五刑

原律。五刑:凡折贖銀數,前圖開載甚明。笞刑五:笞者,擊 也。又訓爲恥。每二笞,折一板。 一十,二十,三十,四十, 五十。杖刑五:每二杖,折一板。六十,七十,八十,九十,一 百。徒刑五:徒者,奴也。蓋奴辱之。一年,杖六十。一年半, 杖七十。二年,杖八十。二年半,杖九十。三年,杖一百。流刑 ◀ 三:不忍刑殺,流之遠方。二千里,杖一百。二千五百里,杖一 百。三千里,杖一百。死刑二: 絞,斬。除罪應决不待時外,其

餘死罪人犯,撫按審明成招,具题部覆,奉旨依允監固,務於下

次巡按御史再審,分别情實、矜疑兩項,奏請定奪。

TERMS AND CONDITIONS



SITE MAP







View

logo

Table of contents



Metadata

Named entities

律/lü 1 | Wuxing 五刑

也。又訓爲恥。每二笞,折一板。 一十,二十,三十,四十, 五十。杖刑五:每二杖,折一板。六十,七十,八十,九十,一 百。徒刑五:徒者,奴也。Named entites in bold characters. 蓋奴辱之。一年,杖六十。一年半,杖七十。二年,杖八十。二 ◀ 年半,杖九十。三年,杖一百。流刑三:不忍刑殺,流之遠方。 二千里,杖一百。二千五百里,杖一百。三千里,杖一百。死刑 二: 絞, 斬。除罪應决不待時外, 其餘死罪人犯, 撫按審明成 招,具题部覆,奉旨依允監固,務於下次巡按御史再審,分别情 實、矜疑兩項,奏請定奪。Named entites in bold characters.

原律。"五刑:凡折贖銀數,前圖開載甚明。笞刑五:笞者,擊

TERMS AND CONDITIONS











View

logo

Table of contents



Metadata

Full text

目錄 | Content

第一部 | Mingli lü 名例律

門第一 | Mingli shang 名例上, 名者,五刑之罪名; 例者,五刑之體例也 律/lü 1 | Wuxing 五刑

原律。"五刑:凡折贖銀數,前圖開載甚明。笞刑五:笞者,擊也。又訓爲 恥。每二笞,折一板。 一十,二十,三十,四十,五十。杖刑五:每二杖, 折一板。六十,七十,八十,九十,一百。徒刑五: 徒者,奴也。蓋奴辱 之。一年,杖六十。一年半,杖七十。二年,杖八十。二年半,杖九十。三 年,杖一百。流刑三:不忍刑殺,流之遠方。二千里,杖一百。二千五百 里,杖一百。三千里,杖一百。死刑二:絞,斬。除罪應决不待時外,其餘 死罪人犯,撫按審明成招,具题部覆,奉旨依允監固,務於下次巡按御史再 審,分别情實、矜疑兩項,奏請定奪。

Yongzheng san nian 雍正三年

續改律。笞刑五: 一十,折四板。二十,除零,折五板。三十,除零,折一 十板。四十,除零,折一十五板。五十,折二十板。 杖刑五: 六十,除零,折 二十板。七十,除零,折二十五板。八十,除零,折三十板。九十,除零, 折三十五 板。一百,折四十板。徒刑五: 一年,杖六十。一年半。杖七十。二 年。杖八十。二年半,杖九十。三年,杖一百。 流刑三: 二千里,杖一百。二 千五百里,杖一百。三千里,杖一百。 死刑二:絞,斬。 内外死罪人犯,除應 决不待時外,餘俱監固,候秋審、朝審,分别情實、緩决、矜疑,奏請定 奪。

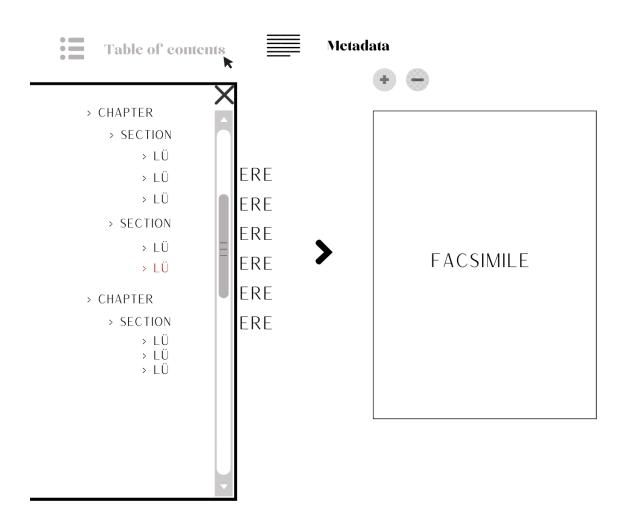
TERMS AND CONDITIONS

SITE MAP

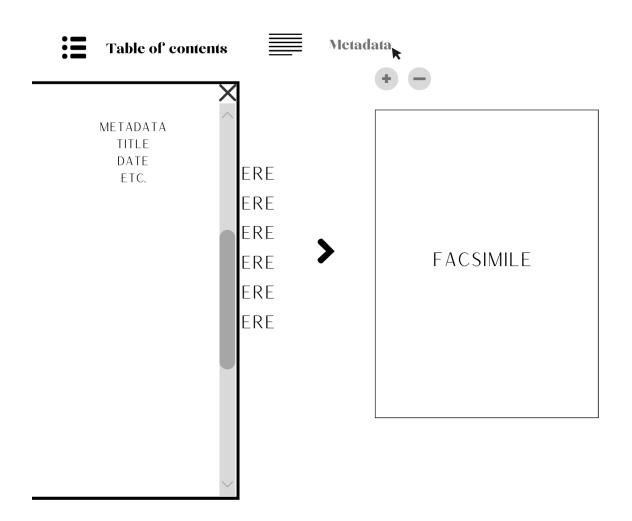








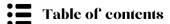






Q

Virtual code





目錄 | Content

logo

第一部 | Mingli lü 名例律

門第一 | Mingli shang 名例上, 名者,五刑之罪名;例者,五刑之體例也 律/lü 1 | Wuxing 五刑

原律。"五刑:凡折贖銀數,前圖開載甚明。笞刑五:笞者,擊也。又訓爲 恥。每二笞,折一板。 一十,二十,三十,四十,五十。杖刑五: 每二杖, 折一板。六十,七十,八十,九十,一百。徒刑五:徒者,奴也。蓋奴辱 之。一年,杖六十。一年半,杖七十。二年,杖八十。二年半,杖九十。三 年,杖一百。流刑三:不忍刑殺,流之遠方。二千里,杖一百。二千五百 里,杖一百。三千里,杖一百。死刑二:絞,斬。除罪應决不待時外,其餘 死罪人犯,撫按審明成招,具题部覆,奉旨依允監固,務於下次巡按御史再 審,分别情實、矜疑兩項,奏請定奪。

<u>Yongzheng san nian 雍正三年</u>

續改律。笞刑五: 一十,折四板。二十,除零,折五板。三十,除零,折一 十板。四十,除零,折一十五板。五十,折二十板。 杖刑五: 六十,除零,折 二十板。七十,除零,折二十五板。八十,除零,折三十板。九十,除零, 折三十五 板。一百,折四十板。徒刑五: 一年,杖六十。一年半。杖七十。二 年。杖八十。二年半,杖九十。三年,杖一百。 流刑三: 二千里,杖一百。二 千五百里,杖一百。三千里,杖一百。 死刑二:絞,斬。 内外死罪人犯,除應

TERMS AND CONDITIONS

SITE MAP









<u>九</u>

Upload your .xml or .docx files

TERMS AND CONDITIONS



SITE MAP



